



AVIS DE CONCOURS
RESIDANAT EN MEDECINE
ANNEE ACADEMIQUE 2025-2026

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

Le Lundi 09 février 2026 à 12 h

DATE DU CONCOURS

A partir du 16 février 2026

LIEU : Faculté Mohammed VI de Médecine de Casablanca

Université Mohammed VI des Sciences et de la Santé
Boulevard Mohamed Taieb Naciri Hay Hassani - Casablanca
20000



La Faculté Mohammed VI de Médecine de
Casablanca relevant de l'Université Mohammed VI
des Sciences et de la Santé (UM6SS)

Organise un concours de recrutement des
résidents.

Ce concours est ouvert aux Docteurs en Médecine
non contractuels avec le Ministère de la Santé et
de la Protection Sociale ou tout autre
département étatique.

Date du concours : A partir du 16 février 2026

Le nombre et la répartition des postes ouverts par
discipline seront communiqués ultérieurement.



Modalités d'inscription au concours

La candidature se fait en ligne via le site web de l'Université Mohammed VI des Sciences et de la Santé (www.um6ss.ma) en remplissant minutieusement le formulaire mis à votre disposition et qui comporte plusieurs renseignements :

- Informations personnelles
- Cursus
- L'option de spécialité est **UNIQUE** et doit être choisie pour la Faculté Mohammed VI de Médecine de **Casablanca**
 - Médecine (pour les spécialités médicales)
 - Chirurgie (pour les spécialités chirurgicales)
 - Biologie (pour les spécialités biologiques)
- Le choix de la spécialité désiré : 1 seul choix possible.

Date limite des inscriptions : le Lundi 09 février 2026 à 12h.

Les candidats dont les dossiers sont validés seront convoqués par voie d'affichage sur le portail de l'UM6SS.

Déroulement du concours

Le concours comporte pour chacune des options deux épreuves :

Chaque composition comprend des questions de type **QCM (Questions à Choix Multiples)** au lieu des questions rédactionnelles. Les candidats devront répondre aux Questions à Choix Multiples sur des feuilles réponses dédiées qui feront l'objet d'une correction automatique.

Première épreuve d'admissibilité comporte :

- 1-** une épreuve d'Anatomie composée d'une série de questions de type **QCM (Questions à Choix Multiples)** à traiter en deux heures (Coefficient 1)
- 2-** une épreuve de Biologie composée d'une série de questions de type **QCM** à traiter en deux heures (Coefficient 1)
- 3-** une épreuve de Pathologie médicale composée d'une série de questions de type **QCM** à traiter en deux heures (Coefficient 1)
- 4-** une épreuve de Pathologie chirurgicale composée d'une série de questions de type **QCM** à traiter en deux heures (Coefficient 1)



Deuxième épreuve d'admission définitive :

Cette épreuve ne concerne que **les candidats admis lors de la première épreuve**, elle comporte :

Pour les spécialités médicales (durée 2 heures) :

- 1- Des questions d'urgence médicale ou de spécialité médicale (Coefficient 1)
- 2- Des questions d'urgence chirurgicale ou de spécialité chirurgicale (Coefficient 0,5)
- 3- Des questions relatives aux conduites à tenir de spécialité médicale (Coefficient 1)
- 4- Des questions relatives aux conduites à tenir de spécialité chirurgicale (Coefficient 0,5)

Pour les spécialités chirurgicales (durée 2 heures) :

- 1- Des questions d'urgence chirurgicale ou de spécialité chirurgicale (Coefficient 1)
- 2- Des questions d'urgence médicale ou de spécialité médicale (Coefficient 0,5)
- 3- Des questions relatives aux conduites à tenir de spécialité chirurgicale (Coefficient 1)
- 4- Des questions relatives aux conduites à tenir de spécialité médicale (Coefficient 0,5)

Les modalités de l'admission définitive seront évaluées sous forme de **QCM (Questions à Choix Multiples)** permettant d'évaluer aussi bien les connaissances que les compétences.

Choix de la spécialité

Après l'admission définitive, le choix de la spécialité (parmi les spécialités proposées par la Faculté Mohammed VI de Médecine de Casablanca de l'UM6SS) sera attribué par ordre de mérite (classement du concours) aux candidats admis sur la base du choix de la spécialité désiré lors de l'inscription au Concours.

Le cas échéant, une liste d'attente par ordre de mérite (classement du concours) pour chaque option choisie sera établie pour les candidats admissibles non admis pour le choix de spécialité désiré.

Le Diplôme de Spécialités Médicales (DSM) est reconnu par l'état et offre les mêmes droits que celui des Facultés publiques Marocaines.

Le programme est disponible au niveau du lien sur le site de l'UM6SS. ([Cliquez sur le lien suivant](#))

IMPORTANT

- Les frais de formation de tout résident de nationalité marocaine admis sur titre ou sur concours **seront pris en charge par la Fondation Mohammed VI des Sciences et de la Santé (FM6SS)**.